



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 109-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.159

Déposée le : 29.05.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Renoncer à la réduction d'impôt prévue pour 2021 pour les personnes physiques

Le Conseil-exécutif est chargé de renoncer à la réduction d'impôt prévue en 2021 pour les personnes physiques.

Développement :

La pandémie de COVID-19 a provoqué une crise dans le monde entier, et la Suisse et notre canton n'ont nullement été épargnés. Durant plusieurs mois, la vie sociale a été extrêmement restreinte et nous avons été contraints d'arrêter des mesures drastiques afin d'endiguer la propagation du nouveau virus. Nous sommes confrontés à une situation exceptionnelle, qui a imposé de prendre des mesures extraordinaires, y compris dans le domaine économique. Celles-ci creuseront des déficits sensibles dans les comptes du canton, rendant nécessaire l'adoption de nouvelles mesures extraordinaires. Elles auront en outre un impact majeur sur les budgets communaux, car nombre d'entre elles occasionneront des coûts supplémentaires pour les communes, sans compter les nombreux problèmes de santé physique ou psychique et les problèmes sociaux engendrés par la crise auxquels il faudra faire face.

Nous ignorons encore à combien s'élèveront les pertes fiscales pour le canton de Berne. Or, une réduction d'impôt consentie aux personnes physiques et morales viendrait aggraver sérieusement une situation financière déjà fragilisée. Dans ces circonstances, une telle réduction n'est pas acceptable. Aussi conviendrait-il de renoncer à la réduction d'impôt prévue en 2021 pour les personnes physiques et d'analyser, lorsque la situation se sera calmée, comment élaborer le budget cantonal de manière qu'il résiste à une crise.

Motif de l'urgence : Le processus budgétaire étant en cours, et vu qu'il règne actuellement déjà une grande incertitude quant aux pertes financières, il convient de prendre urgemment une décision au sujet de la réduction d'impôt prévu pour 2021 pour les personnes physiques.

Destinataires

- Grand Conseil